

COMMUNE DE SAXEL
Haute-Savoie

Procès verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2016

Séance du 31 mars 2016 du Conseil Municipal de la Commune de SAXEL, convoqué le 22 mars 2016 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de M. Denis MOUCHET, Maire.

Présents : Denis MOUCHET, Luc NICOLAS, Laurent MARTH, Laurence MOUCHET, Emmanuelle AHYI SENA, Isabelle CONDEVAUX, Corinne MIEGE, Chantal RAPHOZ, Gilles VANDERMARLIERE

Absents excusés : Jérémy DUPRAZ a donné procuration à Gilles VANDERMARLIERE, Frédéric GUIBERTI a donné procuration à Chantal RAPHOZ,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11 ; en exercice : 11 ; ayant délibéré : 9

Secrétaire de séance : Laurence MOUCHET

Rajout à l'ordre du jour

Avant d'ouvrir cette séance, M. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Les demandes de subvention pour la création d'un second Point d'Apport Volontaire (PAV),
- Les demandes de subvention pour la VC n°3,
- Les demandes de subvention pour la VC n°4 et parking des Ancolies,
- La demande de subvention pour les travaux réalisés en forêt communale,
- La clôture du Budget annexe CCAS,
- La modification de l'affectation du résultat,
- Les taxes locales pour 2016 (TFB, TFNB, CVE),
- Les subventions des associations.

A noté que les demandes de subventions doivent être déposées avant le 31/03/2016, qu'un délai de report est accordé et que ce retard est lié à l'obtention de tous les éléments nécessaires à la présentation de ces dossiers notamment en ce qui concerne les études.

Interrogé à ces sujets, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à ces demandes et accepte unanimement de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu précédent

Le compte-rendu du 25 février 2016 est approuvé sans observation.

Création et mise en place d'un second Point d'Apport Volontaire

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un deuxième Point d'Apport Volontaire (PAV) prévu sur la parcelle A163 appartenant à la commune, le coût total estimatif s'élevant à 24 311.50 € HT.

Monsieur le Maire souligne qu'il faut d'ores et déjà procéder aux demandes de subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet de création d'un deuxième point d'apport volontaire desservant le haut de la commune présenté ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour le développement des territoires (FDDT).

S'ENGAGE à réaliser l'action selon le plan de financement présenté ci-dessus et à assurer la part d'autofinancement.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au BP 2016.

Sécurisation de la Voie Communale n°4 et parking des Ancolies

Monsieur le Maire présente le projet de la mise en sécurité de la voie communale n°4 au droit du carrefour comprenant la RD 320, la création d'un trottoir et d'un arrêt de bus scolaire et la finalisation du parking des Ancolies le coût total estimé s'élève à 154 058.55 € HT.

Monsieur le Maire souligne qu'il faut d'ores et déjà procéder aux demandes de subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la voie communale n°4 et le parking des Ancolies présenté ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour le développement des territoires (FDDT) et dans le cadre du programme 2016 de la répartition des amendes de police.

S'ENGAGE à réaliser l'action selon le plan de financement présenté ci-dessus et à assurer la part d'autofinancement.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au BP 2016.

Voie Communale n°3

Monsieur le Maire présente le projet d'élargissement et de sécurisation de l'actuelle voie communale n°3 comprise entre le carrefour du RD 20 et les logements du Crêt du Chêne. Ce projet consiste en l'élargissement de la voie de circulation et la création d'accotements larges permettant le déplacement des personnes dont le coût estimatif s'élève à l'échelle de la circulation et de la desserte actuelle à 302 511.73 € HT.

Monsieur le Maire souligne qu'il faut d'ores et déjà procéder aux demandes de subvention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation et de mise en sécurité de la voie communale n°3 présenté ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du Fonds Départemental pour le développement des territoires (FDDT) et dans le cadre du programme 2016 de la répartition des amendes de police.

S'ENGAGE à réaliser l'action selon le plan de financement présenté ci-dessus et à assurer la part d'autofinancement.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au BP 2016.

Clôture du Budget annexe du CCAS

Vu la délibération n°2015-124 du 29/10/2015 sur la suppression du CCAS,

Considérant que le budget annexe a été dissous au 31/12/2015, ce budget n'ayant plus lieu d'exister.

Le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public ont été approuvés le 31/03/2016 par les membres du CCAS dûment convoqués.

Il est nécessaire de prévoir le reversement de l'excédent du compte administratif 2015 et de le rajouter au budget principal 2016 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la clôture du budget annexe du CCAS et le reversement de l'excédent 2015 au budget communal.

Affectation du résultat

Annule et remplace la délibération n°2016-004 du 25/02/2016 de l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2015-124 du 29/10/2015 de la suppression du CCAS,

Vu la délibération n°2016-010 du 31/03/2016 de la clôture du budget annexe du CCAS,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 281 628.10 €, et un déficit d'investissement de 144 446.03 €,

DECIDE d'affecter en section d'investissement 144 446.03 € (article 1068) afin de combler le déficit d'investissement,

DECIDE de reporter (le reste en section de fonctionnement) dans le compte 002 137 182.07 €.

DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement du résultat du compte administratif du CCAS dans le compte 002 du budget communal : 1 859.35 €,

APPROUVE : le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2015 ainsi modifié.

Approbation du BP 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail du Budget Primitif pour 2016, et l'invite à faire part d'éventuelles modifications à y apporter. A l'issue des débats, celui-ci s'équilibre à 614 458.81 € en section de fonctionnement et à 933 226.57 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016			
Fonctionnement	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	284 150,00	Excédent antérieur	139 041,42
Charges de personnel	74 500,00	Atténuation charges	2 100,00
Atténuations de produits	9 500,00	Produits des services	85 310,00
Virement à la section d'investissement	91 510,25	Impôts et taxes	156 957,00
Opération d'ordre	29 397,56	Dotations, participations	199 758,00
Autres charges gestion courante	8 9001,00	Autres produits	200 00,00
Charges financières	35 400,00	Produits exceptionnels	11 292,39
Charges exceptionnelles	1 000,00		
	614 458,81		614 458,81

Investissement	Dépenses		Recettes
Solde d'exécution	144 446,03	Virement section	91 510,25
Remboursement d'emprunts	59 894,54	Produits cession	168 000,00
Immobilisations incorporelles	86 426,00	Opérations d'ordre	29 397,56
Immobilisations corporelles	84 600,00	Dotations fonds	207 446,76
Immobilisations en cours	536 300,00	Subventions d'invest	102 826,00
Autres immo. Financières	21 560,00	Emprunts reçus	334 046,00
	933 226,57		933 226,57

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de Budget Primitif pour 2016, voté par chapitres, et AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

Taux des Taxes Locales

Vu la délibération n°2016-005 du 25/02/2016 instaurant la taxe d'habitation 2016

Monsieur le Maire,

- Rappelle les taux des impôts locaux 2015 fixés par délibération du Conseil Municipal du 2 avril 2015 :

Taxe d'habitation	10.35 %
Foncier bâti	6.60 %
Foncier non bâti	34.50 %
CFE	13.19 %

Pour rappel, Taxe d'habitation votée le 25/02/2016 à 10.47 %

- Demande à l'assemblée de se prononcer quant à ceux restant à fixer pour 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter les impôts locaux soit :

- Foncier bâti 6.68 %
- Foncier non bâti 34.92 %
- CFE 13.35 %

A noté que ces augmentations sont égales à celle de la taxe d'habitation votée par ailleurs soit 1,2 %.

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour transmettre ces nouveaux taux à l'administration fiscale.

Modification des statuts de la CCVV

Vu la délibération n°2016/03/01 du 7 mars 2016 pour la modification statutaire de la compétence GEMAPI prise par la CCVV.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)» devient une compétence obligatoire des Communautés de Communes au 01 janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'approuver la modification statutaire de la CCVV relative à la prise de compétence GEMAPI par anticipation
(Selon délibération de la CCVV n°2016/03/01 du 7 mars 2016 jointe en annexe)
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signature de tous les documents, conventions et mandats qui interviendraient suite à cette décision.

Programme 2016 des travaux réalisés en forêt communale

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016 s'élevant à 17 650 euros HT.

La nature des travaux est la suivante : dégagement, dépressage de semis naturels feuillus et résineux, en futaie régulière, et première éclaircie déficitaire. Les surfaces concernées sont les parcelles : F pour 2 hectares, B pour 0.70 hectares et C pour 0.3 hectares,

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

Les dépenses subventionnables sont de 10 960 € HT (nature et montant total)

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional 1 800 euros H.T.

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés 9 160 euros H.T.

La somme totale restant à la charge de la commune s'élève donc à 15 850 euros H.T (autofinancement + travaux non subventionnables).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

Approuve le plan de financement présenté,

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

Sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,

Demande au Conseil Régional et au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Subventions

Monsieur Le Maire,

Présente les différents courriers des associations demandant une subvention,

Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des Parents d'Elèves de l'école maternelle intercommunale de Boège	250 €
Association de Lutte contre la Faim dans l'Agglomération Annemassienne et du Genevois Haut-Savoyard	180 €
Ecole Catholique d'Apprentissage par l'Automobile de Viuz-en-Sallaz	150 €
Les Culottes Courtes de Boège	2500 €
Eclaireuses Eclaireurs Unionistes de France	100 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie d'Annemasse	50 €

Questions diverses

NEANT.

Délibérations du CM du 31/03/2016

- N°2016-007 Délibération « Demande subvention création second PAV »
- N°2016-008 Délibération « Demande subvention VC 4 et parking Ancolies»
- N°2016-009 Délibération « Demande subvention VC 3 »
- N°2016-010 Délibération « Clôture du budget annexe CCAS »
- N°2016-011 Délibération « Affectation du résultat»
- N°2016-012 Délibération « Approbation BP »
- N°2016-013 Délibération « Taxes locales »
- N°2016-014 Délibération « Modification statut CCVV GEMAPI »
- N°2016-015 Délibération « Programme 2016 des travaux en forêt »
- N°2016-016 Délibération « Subventions »

La séance du 31 mars 2016 est levée à 22H00